



PSMV - PLAN REGLEMENTAIRE

Légende

Fond de plan : Cadastre extrait du S.I. Ville de Narbonne (2014)

1 Périmètre du PSMV
Délivré par arrêté municipal le 30 Mars 2023

2 Numéro de RPS
N° de parcelle cadastrale

3 Adresse

IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES SOUMIS A LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

3 Immeuble protégé en totalité ou titre des Monuments Historiques (classé ou inscrit); dénomination

4 Horemum : édifice en sous sol représenté par son périmètre

4 Espace extérieur protégé au titre des Monuments Historiques

5 Partie d'immeuble protégé au titre des Monuments Historiques ; dénomination

CLASSIFICATION DES ESPACES BATIS

6 Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité

7 Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc.)

8 Immeuble non protégé

9 Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

10 Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

11 Limite imposée d'implantation de construction

12 Règle architecture particulière propre à la zone « entre-deux villes »

13 Rue « Règle architecture particulière "compatibilité avec l'attractivité commerciale" »

14 Escalier remarquable

15 Détail architectural remarquable

CLASSIFICATION DES ESPACES NON BATIS

16 Espace libre protégé, à conserver au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur

17 Immeuble non bâti ou espace libre non protégé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

18 Alignement d'arbres à conserver, à compléter ou à créer

19 Arbre remarquable ou autre élément naturel à conserver ou à déplacer

20 Jardin public à conserver

21 Passage piétonnier à conserver ou à créer

22 Secteur d'enjeu archéologique majeur

Ministère de la culture
Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Ville de Narbonne

Site patrimonial remarquable de Narbonne
Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Plan réglementaire
Planche Est

Ne peut être amené à
non arrêté de ce jour
Narbonne, le 18 JUIL 2024

Le Préfet
Christophe P...
Christophe P...

Édition du 30 Mars 2023
DOCUMENT PROVISOIRE

ÉCHELLE : 1/500

0 5 10 15 20 25 m

ÉQUIPE CHARGÉE D'ÉTUDES
Dir. Baret
Cécile Cassan
Hélène L...
Philippe...
Antoine...
Architecte de patrimoine, mandataire
mandataire du patrimoine
Bureau d'architectes
Philippe...
Julie...